



2025 Rapport de conformité à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

Introduction

Le présent rapport a été produit conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (désignée ci-après « *Loi sur les chaînes d'approvisionnement* ») pour le compte de sanofi-aventis Canada inc. et Sanofi Pasteur Limitée, deux entreprises opérant et exerçant leurs activités au Canada (« Sanofi Canada »). Le rapport couvre la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, et présente les mesures de vérification mises en place pour prévenir tout cas de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de nos opérations et au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

Structure, opérations et chaînes d'approvisionnement de Sanofi Canada

Sanofi Canada fait partie d'une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nous offrons des options thérapeutiques qui peuvent changer le cours d'une vie ainsi que des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde en inscrivant le développement durable et notre responsabilité sociétale au cœur de nos actions.

Sanofi Canada est composée des entreprises suivantes, qui offrent des biens et services et exercent leurs activités au Canada :

- Sanofi Pasteur Limitée
- sanofi-aventis Canada inc.

L'entreprise Sanofi Canada comprend les branches suivantes : Vaccins (Sanofi Pasteur Limitée), Médecine générale, qui englobe le diabète, les maladies cardiovasculaires et les marques établies, et Soins spécialisés, qui comprend l'immunologie, la sclérose en plaques, l'oncologie, les maladies rares du sang et les maladies rares (sanofi-aventis Canada inc.). Les installations de Sanofi Canada sont situées au 1755 avenue Steeles Ouest, Toronto, Ontario, au Canada M2R 3T4. Elles font l'objet d'une surveillance 24 heures sur 24, et aucun sous-traitant ne peut pénétrer sur les lieux sans carte d'accès, ce qui diminue la probabilité que des personnes non autorisées travaillent sur le site.

Sanofi Canada a à cœur la gestion responsable et durable de ses opérations au Canada. Nous accordons une grande importance à notre responsabilité sociale, qu'il s'agisse du bien-être, de la santé et de la sécurité de nos employés, de notre engagement communautaire ou de la durabilité de l'environnement.

Par ailleurs, Sanofi Canada fait partie d'une chaîne d'approvisionnement mondiale qui fournit les ressources nécessaires à la fabrication d'ingrédients pharmaceutiques actifs, de produits finis, de dispositifs et d'emballages; il s'agit

d'un réseau international de sites de production et de centres de distribution. Ce réseau repose en partie sur l'approvisionnement en biens et en services auprès d'un grand nombre de sous-traitants externes.

Nos politiques

Sanofi Canada est tenue de se conformer à toutes les politiques de Sanofi, y compris son [Code de conduite](#); celui-ci décrit l'engagement de l'entreprise à l'endroit des normes, lois et règlements en vigueur en matière de droits de la personne et de droits du travail. Notre Code de conduite porte en particulier sur les principes suivants :

- *Respect des droits de l'homme au travail* – Tout au long de nos activités et de celles de nos partenaires commerciaux, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), aux Directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales et aux Conventions. Nos engagements incluent le soutien du droit des enfants à une enfance sans responsabilités professionnelles, en interdisant l'emploi de jeunes de moins de 15 ans et de jeunes de 15 à 18 ans pour des travaux dangereux ainsi que l'interdiction stricte de toutes les formes de travail forcé, en servitude, en servitude pour dettes ou de travail obligatoire, y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.
- *Respecter les personnes, favoriser la sécurité psychologique et le bien-être* – Nous préconisons pour nos partenaires un milieu de travail où l'on respecte la dignité de chacun. Cette notion de respect s'étend à l'ensemble de la population par notre engagement envers la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail aux côtés des Conventions fondamentales de l'OIT.
- *Lutter contre les paiements illicites et la corruption* – Nous sommes déterminés à lutter contre toute forme de corruption.
- *Engager des partenaires d'affaires* – Nous ne faisons affaire qu'avec des fournisseurs qui adhèrent à notre Code de conduite et à notre Code de conduite des fournisseurs.
- *Ligne d'alerte « Speak-Up »* – Destinée en priorité à nos employés, mais également ouverte aux fournisseurs, cette ligne d'alerte permet de signaler tout acte répréhensible, y compris les atteintes aux droits de la personne. Les signalements faits par l'entremise de la ligne d'alerte « Speak-Up » font l'objet d'une enquête exhaustive, suivie selon le cas par des mesures correctives appropriées.

Nos **Fiches d'information mondiale de vérification en matière de droits de la personne** permettent à Sanofi de respecter ses engagements en prévenant les cas de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités. Ces normes s'appliquent à toutes les branches d'entreprise de Sanofi, quels que soient la région, le pays ou la division. De surcroît, la **Fiche d'information mondiale sur l'approvisionnement durable** et le [Rapport de Durabilité 2024](#) de Sanofi décrit les exigences de durabilité que nous appliquons systématiquement aux diverses étapes de notre processus de sélection des fournisseurs, depuis leur

intégration jusqu'aux soumissions et à la surveillance, assurée par des audits et des évaluations.

Enfin, le **Code de conduite des fournisseurs** de Sanofi exige des fournisseurs qu'ils se conforment aux principes fondamentaux de l'OIT, particulièrement ceux qui concernent le travail des enfants, le travail forcé, les heures de travail, la rémunération, la discrimination et la liberté d'association. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs propres fournisseurs respectent les obligations énoncées dans notre Code de conduite des fournisseurs.

Membres du personnel de Sanofi Canada

Tous les membres du personnel de Sanofi Canada font l'objet d'un contrôle des antécédents; leur identité, leurs qualifications et leur expérience de travail sont vérifiées à titre de condition d'embauche. Nous nous assurons aussi que nos employés aient le droit de vivre et de travailler au Canada, et effectuons régulièrement des audits auprès des employés qui n'ont qu'un droit temporaire de demeurer au pays. Sanofi Canada s'assure enfin que tous les membres de son personnel sont rémunérés au moins au salaire minimum, en fonction des normes salariales en vigueur dans chaque province.

Fournisseurs de Sanofi Canada

Nous interagissons avec les fournisseurs sur la base de critères objectifs, notamment des compétences reconnues et un bilan d'intégrité conforme à notre Code de Conduite, tout en garantissant des pratiques d'achat équitables et non discriminatoires. Avant de choisir un fournisseur, nous effectuons les vérifications nécessaires en fonction des risques. Par exemple, les appels d'offres standard utilisés par Sanofi Canada peuvent comprendre un questionnaire portant sur les incidences économiques, sociales et environnementales des fournisseurs potentiels, ainsi qu'une clause de conformité à notre Code de conduite des fournisseurs. Certains fournisseurs pourraient être tenus de remplir un questionnaire tous les deux ans; s'ils ne le font pas, ou si leurs réponses sont inadéquates, nous appliquons des mesures correctives appropriées – qui peuvent aller jusqu'à l'arrêt de la relation d'affaires entre le fournisseur et Sanofi Canada.

De plus, les ententes de service et les modalités et conditions applicables aux bons de commande de Sanofi Canada, présentées aux fournisseurs, comprennent l'obligation de prodiguer leurs services en parfaite conformité avec les lois, règlements, codes de pratique et autres exigences en vigueur, énoncés par le gouvernement ou l'agence gouvernementale concernés. Les modalités et conditions applicables aux bons de commande de Sanofi Canada exigent d'un fournisseur qu'il accepte de respecter les principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs au moment d'honorer un contrat, et qu'il mette en place toutes les politiques et procédures internes nécessaires pour garantir la conformité à ces principes. Dans chaque cas, Sanofi Canada se réserve le droit d'effectuer un audit pour veiller au respect de ses normes élevées de qualité et d'éthique.

L'équipe de l'Approvisionnement mondial chez Sanofi évalue le degré auquel chaque fournisseur peut être considéré comme un risque pour l'entreprise ou le processus d'approvisionnement. Cette évaluation tient compte de divers facteurs, parmi lesquels la nature des biens et services fournis et leur pays d'origine. Les fournisseurs qui se retrouvent dans certaines catégories à risque pour l'entreprise ou le processus d'approvisionnement peuvent se voir demander de remplir des questionnaires d'évaluation plus précis. Si des manquements potentiels sont

relevés chez un fournisseur, Sanofi prend les mesures qui s'imposent selon les circonstances.

Sanofi met en place des contrôles réguliers, parmi lesquels des mesures de surveillance, des formations, des audits et d'autres évaluations pour contribuer à détecter, à prévenir et à corriger les activités non conformes, soupçonnées ou confirmées, des fournisseurs. Sanofi précise aux fournisseurs les exigences qu'ils sont tenus de respecter. Enfin, nous misons sur la collaboration interfonctionnelle dans la gestion du cycle de vie des fournisseurs; nous encourageons des tiers à effectuer des signalements par l'entremise de la ligne d'alerte « Speak-Up » s'ils sont témoins d'une situation potentiellement non conforme dans le cadre de leurs interactions d'affaires avec Sanofi.

Aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié chez Sanofi Canada par le biais de notre cartographie interne des risques.

Évaluation du rendement

Les évaluations du processus de sélection des fournisseurs de Sanofi (y compris les évaluations motivées par des signalements faits à la ligne d'alerte « Speak-Up »), de même que les vérifications effectuées auprès des tiers et les formations sont discutées, et des changements sont apportés, au besoin, par les équipes de l'approvisionnement local et mondial.

Formation et renforcement des capacités

Parmi leurs conditions d'embauche, tous les membres du personnel de Sanofi Canada doivent accepter d'honorer notre Code de conduite; une formation à ce sujet fait partie de l'intégration des nouveaux employés. De surcroît, les membres du personnel de Sanofi doivent suivre chaque année un programme d'apprentissage mondial en matière de conformité, portant sur des notions essentielles de conformité et d'intégrité d'entreprise. Parmi ces notions, citons la lutte aux paiements illicites et à la corruption, les conflits d'intérêts et la prise de décisions éthique.

L'équipe de direction principale du site a pris connaissance de la *Loi sur les chaînes d'approvisionnement* et des obligations qu'elle comporte. Certains employés de la chaîne et de l'équipe d'approvisionnement de Sanofi Canada ont suivi une formation à ce sujet comprenant une présentation de la loi et de ses obligations, ainsi qu'une description des processus et des politiques de vérification mises en place par Sanofi pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

Nous attendons de chaque membre de notre personnel qu'il honore notre Code de conduite, et aspirons toujours à maintenir les normes de responsabilité sociale les plus strictes. Sanofi Canada comprend pleinement les enjeux mondiaux liés au travail forcé et au travail des enfants, et fait tout en son pouvoir pour veiller à ce que ces pratiques soient absentes de toutes les facettes de son entreprise, notamment des opérations de tous ses fournisseurs et de sa chaîne d'approvisionnement.

Conformément aux exigences de la Loi, et particulièrement de son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des renseignements contenus dans le rapport concernant l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir entrepris les vérifications nécessaires, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à

tous égards importants pour les visées de la Loi et pour l'année concernée par le rapport, précisée plus haut.

sanofi-aventis Canada inc.

Name: Stéphanie Veyrun-Manetti

Title: Directrice générale, Médecine spécialisée et responsable national Canada

Date: May 31, 2025

J'ai l'autorité d'agir au nom de sanofi-aventis Canada inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et particulièrement de son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des renseignements contenus dans le rapport concernant l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir entrepris les vérifications nécessaires, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants pour les visées de la Loi et pour l'année concernée par le rapport, précisée plus haut.

Sanofi Pasteur Limitée

Name: Kate Winchester

Title: Responsable du site, Fabrication et approvisionnement de Toronto - Vaccins

Date: May 31, 2025

J'ai l'autorité d'agir au nom de Sanofi Pasteur Limitée.